



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
9

Séance du 12 mars 2025

Objet	
Budget de l'EHPAD Les Charmilles ----- Adhésion à l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) -----	
Nombre des membres du Conseil	
En exercice	13
Remplacement en cours	1
Présents	11
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Lanson qui donne pouvoir à Madame Fouchet

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Néant

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



BUDGET DE L'EHPAD LES CHARMILLES

----- ADHÉSION À L'UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES (UFCV) -----

L'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) offre aux jeunes un espace d'engagement dans lequel ils peuvent accomplir diverses missions d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires par l'Etat : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgences, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.

L'UFCV bénéficie d'un contrat d'engagement de Service Civique.

La résidence a demandé à pouvoir accueillir 2 jeunes en service civique.

Les jeunes peuvent faire un service civique entre 16 et 25 ans. La mission doit durer entre 6 et 12 mois.

Une indemnisation est versée par l'Etat et une prestation complémentaire est également versée par la résidence (114,85 € par mois) pour permettre aux jeunes de recevoir une valorisation financière mensuelle d'environ 580 € par mois.

Il est rappelé que l'EHPAD a adhéré à l'UFCV, au titre de 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DONNE son accord pour continuer à adhérer à l'UFCV, au titre de 2025, pour faciliter l'accueil de jeunes en service civique sur la résidence,

ACCEPTÉ DE VERSER une adhésion à l'UFCV à hauteur de 100 € à l'année.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

